

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 04 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL BECART, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA.

Absente : Aurélie GOSSET,

Date de la convocation : 28/01/2021

Secrétaire de séance : Gérard CAPBLANQUET

Ordre du Jour :

- 1 – Modification du temps de travail d'agents communaux
- 2 – Fixation et modification loyers communaux
- 3 – Demande de subvention aux « restos du cœur »
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

1 – Modification du temps de travail d'agents communaux :

Compte tenu de la réorganisation du secrétariat, et de la nécessité d'offrir de plus larges plages d'accès aux administrés, au service public communal, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre et durée du poste jusqu'au 31/12/2020	Nombre et durée du poste à compter du 01/01/2021
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 15h	1 poste à 22h
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 6h	1 poste à 4h

Après discussion, les conseillers municipaux acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération n°01-21

2 – Fixation et modification loyers communaux :

*Le cabinet médical

Monsieur le Maire présente en séance la réalisation de l'implantation de locaux modulaires, type Algéco, constituant le cabinet médical ; les médecins ont pris place dans ces locaux le 1^{er} février.

Il est désormais nécessaire d'établir un bail précaire et de fixer un loyer pour l'occupation des locaux ainsi que les charges locatives qui seront à rembourser à la commune.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- l'établissement d'un bail précaire ;
- de fixer un loyer mensuel de 1 000€ ;
- de refacturer les différentes charges locatives, sur justificatifs
- de charger Monsieur le Maire d'établir les titres de recettes correspondants.

Délibération n°02-21

*L'appartement 1 :

Monsieur le Maire expose aux conseillers que deux des trois logements rénovés ont été loués rapidement, le dernier tout récemment.

Monsieur le Maire rappelle en séance que le loyer de l'appartement 1, 1^{er} étage, d'une surface de 50m², de type T2 avec mezzanine, avait été fixé à 550€ lors de la séance du 22 janvier 2020. Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de modifier le montant du loyer et de le fixer à 500 € mensuels.

La candidate, Madame DE JESUS ENES Jacinta, sera alors désignée locataire.

Monsieur le Maire précise que les frais de dossier ne changent pas.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire ;
- de fixer le montant du loyer de l'appartement 1 à 500 € mensuels ;
- d'attribuer ce logement à Mme DE JESUS Jacinta.

Délibération n°03-21

3 – Demande de subvention aux « restos du cœur » :

Monsieur le Maire présente en séance la demande de subvention de l'association « Les restos du cœur » ; le contexte sanitaire actuel

L'ensemble des conseillers municipaux décident :

- De donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire ;
- De verser la somme de 100€ à l'association ;
- De l'inscrire au budget primitif 2021 pour versement

Délibération n°04-21

4 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le secrétariat de mairie est fermé au public du 02 au 09 février 2021 inclus pour cause de suspicion de Covid.

*Monsieur le Maire remercie les membres qui se sont investis dans le projet du cabinet médical et souligne que les délais ont été tenus.

*Monsieur le Maire fait un état des routes suite aux travaux d'ENEDIS.

*2^{ème} phase du cabinet médical : les médecins désirent un bâtiment constitué d'une dizaine de bureaux ; Monsieur le Maire va prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le futur projet.

5 – Questions diverses :

Il est mis en discussion la distribution du bulletin de la communauté de communes.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme